



Communiqué de presse

Strasbourg, le 19 novembre 2015

Zoo de l'Orangerie : exclue du débat, Code animal propose des solutions

À la demande du président des Amis du zoo de l'Orangerie, qui gère le zoo strasbourgeois, l'association Code animal a été écartée du groupe de travail « zoo » mis en place par la mairie, alors même qu'elle a proposé des solutions de remplacement pour les animaux.

« *Je t'admire, oppresseur, criant : oppression !* » Ce vers de Victor Hugo, extrait du poème *Liberté* traitant de la captivité animale, pourrait être une réponse aux déclarations de Nicolas Herrenschmidt, président de l'association des Amis du zoo de l'Orangerie.

Idéal démocratique ?

En effet, monsieur Herrenschmidt se plaint, dans le courrier des lecteurs des *Dernières nouvelles d'Alsace* du 15 novembre, d'une absence de « *débat démocratique* » quant à l'avenir de son zoo, alors même que les débats n'ont pas débuté et qu'il a fait pression sur la mairie pour que l'association Code animal en soit exclue.

« *Nous étions conviés, en tant qu'association à l'origine d'une plainte contre le zoo de l'Orangerie en 2013, à participer à la commission thématique « zoo » à la mairie de Strasbourg*, indique le président de Code animal, Franck Schrafstetter. *Nous avons accepté jusqu'à ce que l'adjointe au maire, Christel Kohler, nous demande de nous retirer, monsieur Herrenschmidt ayant conditionné sa participation à notre absence. Nous avons accepté ce retrait afin que les débats puissent se poursuivre.* »

Sérieux scientifique ?

Code animal a déposé une plainte à l'encontre du zoo en octobre 2013, notamment pour mauvais traitement sur animaux. Anne-Sophie Ring, chargée du dossier au sein de l'association, rappelle que les animaux sont détenus dans des conditions non compatibles avec leurs besoins physiologiques, ce qui représente une violation des articles L214-1 à L214-3 du code rural et de l'arrêté du 25 mars 2004. Par exemple, l'impossibilité pour les aras ou les grands ducs de voler soulève la question de leur bien-être.

Remplacement des lynx

Si le zoo de Strasbourg correspondait à une certaine vision du monde lors de sa création, il est aujourd'hui montré du doigt tant par les « amoureux des zoos » que par des visiteurs indignés que des animaux puissent être encore enfermés dans de telles conditions.

Code animal en appelle ainsi aux Amis du zoo de l'Orangerie afin qu'ils fassent le choix d'un remplacement digne de ces animaux, plutôt que de les sacrifier sur l'autel d'un exotisme dépassé. Elle propose d'ores et déjà la prise en charge des lynx dans un sanctuaire arboré de plusieurs hectares à proximité de Strasbourg. Les responsables du sanctuaire ont ainsi mesuré l'urgence d'un tel placement suite à leur visite du zoo cet été.

Contact

- Franck Schrafstetter, responsable de campagne zoo : info@code-animal, 06 14 82 21 84

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – [info@code-animal.com](mailto:info@code-animal)

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.